

Le Journal DU CONGRÈS DE LA NOUVELLE-CALÉDONIE



LE CONGRÈS DES JEUNES EN ACTION !

UN DÉBAT NICKEL

Le Congrès de la Nouvelle-Calédonie s'est adonné à un bel exercice de démocratie, le 14 octobre dernier, au travers de la tenue d'un débat sur les exportations de minerais de nickel.

« Je me félicite qu'un débat nourri, intense sur le sujet du nickel se soit tenu, explique le président du Congrès, Thierry Santa. Ce débat a certes donné lieu à des échanges parfois vifs mais il a prévalu au final un esprit respectueux entre l'ensemble des conseillers de la Nouvelle-Calédonie qui ont pu librement exprimer leur

vision du sujet. » Durant près de dix heures, les élus ont majoritairement apporté les réponses suivantes aux questions que le Haut-commissaire leur avait adressées : sous certaines conditions, le schéma minier autorise les exportations vers la Chine, client non traditionnel. Le schéma minier n'interdit pas l'augmentation du niveau des exportations vers les clients tradition-

nels, et notamment le Japon. Enfin, l'examen des demandes d'exportations sollicitées par les petits mineurs doivent être inscrites à l'ordre du jour du gouvernement.

Le gouvernement est en effet la seule institution compétente pour délivrer les autorisations d'exportations de minerais de nickel.



ÉDITO

Chers lecteurs, Le Congrès est le lieu où tous les sujets importants doivent être débattus. C'est en effet dans cet hémicycle que chaque légitimité doit s'exprimer en toute liberté pour défendre ses convictions. Je veillerai à ce que ces débats se déroulent dans un esprit de respect mutuel et dans un climat apaisé.

Le Congrès, c'est aussi l'appareil législatif de la Nouvelle-Calédonie, là où se crée la norme. Dans un pays en construction, c'est un défi immense !

Je souhaite que notre activité au sein cette institution soit faite en toute transparence et que vous soyez informés du travail de vos élus. C'est pourquoi, ce journal vous rendra compte du mieux possible de nos décisions. Il intégrera une rubrique « *Le Congrès, l'outil législatif de la Nouvelle-Calédonie* » qui vous présentera le cheminement d'une loi du pays ou d'une délibération ou encore d'avis rendus par le Congrès. Dans les événements à venir du journal, vous découvrirez un nouveau rendez-vous d'échange et de partage autour de sujets de société, intitulé « *Les essentiels* », qui sera organisé régulièrement. Enfin, sachez que ce journal est dorénavant disponible en ligne sur www.congres.nc
Bonne lecture à tous !

Thierry Santa
président du Congrès
de la Nouvelle-Calédonie



LE CONGRÈS DES JEUNES EN ACTION !

Le 3 octobre dernier, les conseillers de la jeunesse calédonienne ont élu leur présidente et ont passé la matinée à travailler en commission.

Après une soirée à l'internat du lycée Jean XXIII, les conseillers de la jeunesse calédonienne se sont retrouvés le samedi 3 octobre pour leur deuxième séance plénière depuis leur élection. Il s'agissait dans un premier temps d'élire à main levée leur président. Ou plutôt leur présidente, Paule Lepeu, dynamique jeune femme, âgée de 19 ans, scolarisée au lycée Blaise-Pascal (photo ci-contre).

Les jeunes conseillers ont ensuite passé leur matinée à travailler dans une des cinq commissions créées par eux : Avenir, Santé, Loisirs, Environnement et Lutte contre la violence. Différents thèmes ont été abordés : comment favoriser la mobilité des élèves et des étudiants entre les provinces ? Quel projet de prévention sur les moyens de contraception peut être mis en place ? Comment privilégier les moyens de transports pour se rendre sur les lieux de loisirs ? Comment développer une démarche écocitoyenne pour protéger notre environnement ? Que

faire pour une meilleure utilisation des réseaux sociaux pour lutter contre les violences ?

Un vœu pour les collectivités concernées

Traduite dans un vœu, la synthèse des travaux a été votée par les conseillers et sera présentée prochainement aux élus du Congrès et aux collectivités compétentes afin qu'ils se l'approprient.

Des mesures pertinentes y figurent telles que la création d'un numéro vert pour tout ce qui a trait aux informations psychologiques, juridiques et médicales (puberté, hygiène, sexualité), la réalisation d'une vidéo préventive pour lutter contre la violence avec des témoignages de victimes, l'abaissement des tarifs du permis de conduire, l'organisation du temps scolaire pour permettre une meilleure prise en compte des loisirs, l'augmentation des points de collectes (piles, bouchons...) dans les établissements scolaires...

Vous pouvez retrouver la totalité du vœu sur le site www.congres.nc



UN COLLOQUE SUR LE DESTIN COMMUN

La *Revue juridique, politique et économique de Nouvelle-Calédonie* a organisé un colloque dans l'hémicycle du Congrès le 23 septembre dernier sur le thème : « *Le destin commun, qu'est-ce que c'est ?* »

Durant plus de deux heures, juristes, sociologues, philosophes, historiens se sont succédé pour aborder ce sujet, chargé de sens pour les Calédoniens, devant près de trois cent personnes. L'ensemble des interventions de ce colloque feront l'objet d'un article dédié dans le prochain numéro de la revue.



LE NOUVEL HÉMICYCLE

Le 16 juillet dernier, les conseillers de la Nouvelle-Calédonie ont procédé à l'élection annuelle de leur nouveau bureau, dont le président et les huit vice-présidents, ainsi qu'à la répartition des membres du Congrès au sein des différentes commissions. En outre, avec la création des Républicains, un nouveau groupe s'est constitué au sein de l'hémicycle.

LE BUREAU 2015-2016

Président : Thierry Santa	6^e vice-président : Emile Nechero
1^{er} vice-président : Francis Euriboa	7^e vice-président : Nicolas Metzdorf
2^e vice-présidente : Caroline Machoro-Reignier	8^e vice-présidente : Ithupane Tieoue
3^e vice-présidente : Sutita Sio-Lagadec	Secrétaires : Henriette Falelavaki, Sylvain Pabouty
4^e vice-président : Roch Wamytan	Questeurs : Marie-Hyacintha Santino, Marie-Pierre Goyetche
5^e vice-président : Grégoire Bernut	

La commission permanente

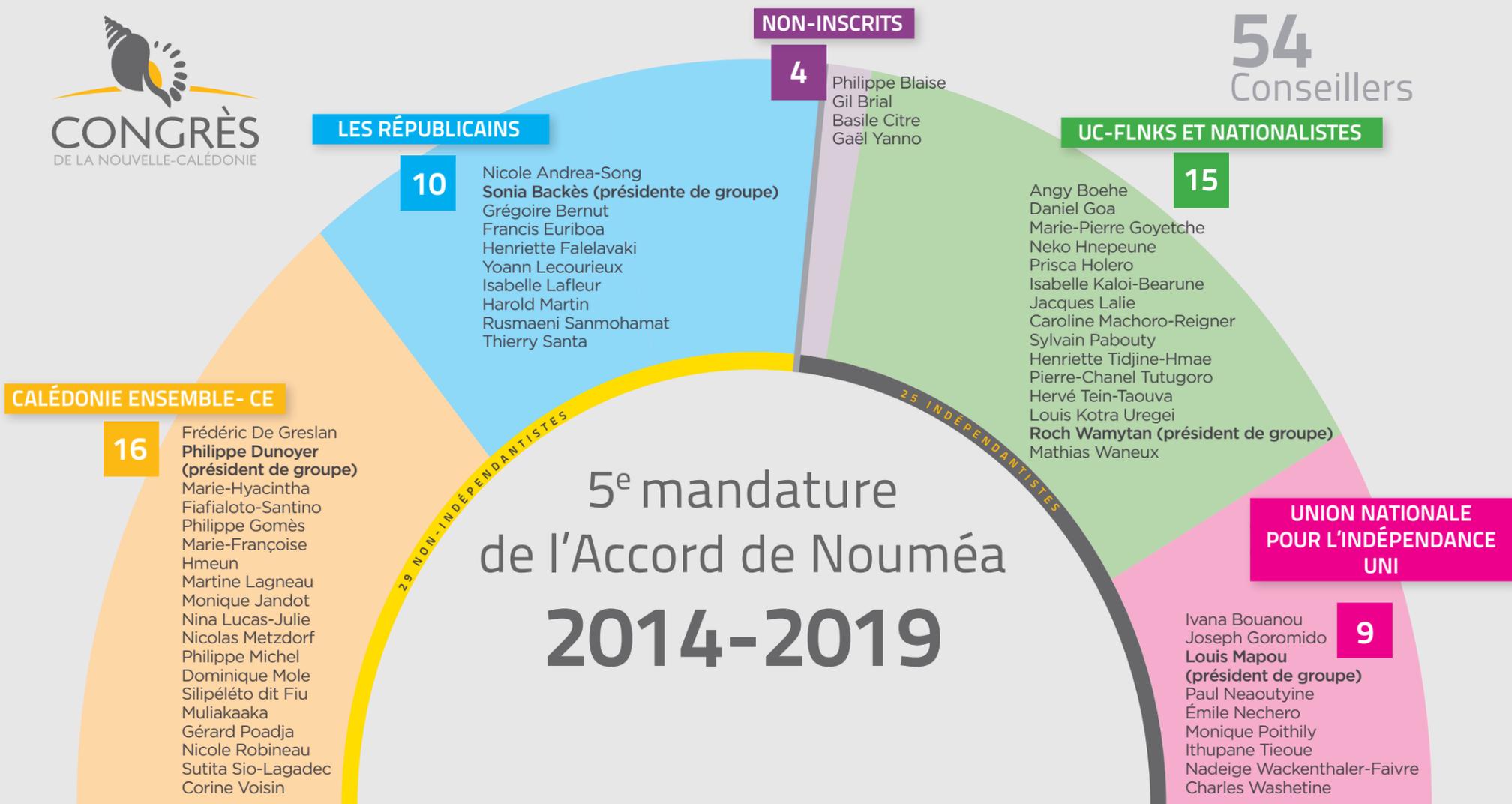
La commission permanente siège en dehors de ses sessions du Congrès. C'est en quelque sorte un « mini Congrès » qui se réunit lors de séances publiques.

Président : Philippe Dunoyer
Vice-président : Jacques Lalie
Secrétaire : Sonia Backès

Membres :

• Frédéric De Greslan	• Marie-Pierre Goyetche	• Louis Mapou
• Philippe Gomès	• Yoann Lecourieux	• Nicolas Metzdorf
	• Caroline Machoro-Reignier	• Ithupane Tieoue

Les 54 membres du congrès sont élus tous les 5 ans, suite aux élections provinciales. Le Congrès élit, chaque année, parmi ses membres, un bureau composé du président du congrès, de vice-présidents, de secrétaires et de questeurs



Les commissions intérieures

Ces commissions jouent un rôle déterminant dans la procédure d'adoption des textes. Elles informent, rapportent et proposent pour aider à la prise de décision qui revient exclusivement au Congrès. Il en existe 13 qui comprend chacune d'elles 11 membres, renouvelés tous les ans. Le Congrès peut aussi se doter de commissions spéciales.

- **Finances et budget**
président : Frédéric De Greslan
- **Législation et réglementation économiques et fiscales**
président : Grégoire Bernut
- **Législation et réglementation générales**
président : Roch Wamytan

- **Organisation administrative et fonction publique**
présidente : Nadeige Faivre
- **Infrastructures publiques, aménagement du territoire, développement durable, énergie, transports et communication**
présidente : Nina Julie

- **Travail et formation professionnelle**
présidente : Monique Jandot
- **Santé et protection sociale**
président : Philippe Dunoyer
- **Sport et jeunesse**
président : Louis Kotra Uregei
- **Agriculture et pêche**
président : Harold Martin
- **Enseignement et culture**
présidente : Charles Washetine

- **Législation et réglementation relatives aux affaires coutumières**
présidents : Gérard Poadja et Sylvain Pabouty
- **Relations extérieures**
présidente : Caroline Machoro-Reignier
- **Droits de la femme et de la famille**
présidente : Nicole Robineau

- Commissions spéciales**
président : Thierry Santa
- Refonte du règlement intérieur du Congrès
 - Élaboration et suivi d'accords économiques et sociaux
 - Analyse d'accords économiques et sociaux

RENÇONTRE AVEC LE SÉNAT COUTUMIER



Le sénat coutumier au Congrès de la Nouvelle-Calédonie.

Le sénat coutumier est compétent pour être force de proposition concernant les sujets relatifs à l'identité Kanak. Le 12 octobre dernier, une commission plénière du Congrès était dédiée à la présentation par le sénat de trois propositions de textes sur lesquels il travaille depuis de nombreuses années.

Il s'agissait de textes relatifs à la dévolution successorale, aux actes coutumiers et à la sauvegarde du patrimoine traditionnel.

À cette occasion, le nouveau président du sénat coutumier, Gilbert Tein, est revenu sur le travail réalisé sur la charte du peuple Kanak et a rappelé les trois principaux axes qui ont conduit à son élaboration :

l'autonomie du sénat vis-à-vis des instances politiques, l'intégration des instances coutumières dans le nouveau paysage institutionnel et la responsabilité historique du sénat dans la mesure où la charte participe au destin commun et s'ouvre aux autres communautés.

La séance, dense, a duré près de trois heures.

Agenda

**JEUDI 3 DÉCEMBRE,
DE 18H À 20H**

ESSENTIELS DU CONGRÈS

Le Congrès organise son deuxième rendez-vous des « Essentiels du congrès ». Une dizaine d'anciens présidents du Congrès se réuniront afin d'évoquer le fonctionnement de la première assemblée délibérante de la Nouvelle-Calédonie. L'occasion pour eux également de retracer l'histoire de cette belle institution.

Entrée libre.



LE CONGRÈS, NOTRE APPAREIL LÉGISLATIF

LE CORPS ÉLECTORAL EN QUESTION

Le Congrès est le lieu où l'on crée et approuve la loi. Lorsqu'on parle de lois en Nouvelle-Calédonie, on parle des lois du pays et des délibérations. Mais le Congrès doit aussi rendre des avis sur les projets de loi élaborés par l'État et qui concernent la Nouvelle-Calédonie. Ce fut le cas récemment au sujet des corps électoraux. Explications.

Concernant le corps électoral du référendum de sortie de l'Accord de Nouméa, qui doit se tenir entre 2015 et 2018, l'État proposait une inscription d'office sur la liste électorale des seuls Mélanésiens (relatif au statut civil coutumier) et non des autres « natifs », ainsi que le rajout d'une commission composée d'experts (magistrats uniquement) en amont des commissions administratives pour définir les critères d'appréciation des intérêts matériels et moraux.

Un avis défavorable du Congrès

L'avis du Congrès a été défavorable. L'institution calédonienne a en revanche proposé une inscription d'office de toutes les personnes nées en Nouvelle-Calédonie et qui sont inscrites sur la liste électorale provinciale. Le fait d'être inscrit sur la liste provinciale et né en Nouvelle-Calédonie prouve qu'une per-

sonne a bien le centre de ses intérêts matériels et moraux sur le territoire.

Le Congrès préconise également la création d'une commission comprenant tous les groupes politiques pour définir les critères d'intérêts matériels et moraux.

Lors du Comité des signataires du 5 juin dernier, réuni sous l'égide du Premier ministre à l'Hôtel Matignon, ces propositions ont été retenues et les assemblées parlementaires (Assemblée nationale et Sénat) ont adopté le projet de loi organique avec ces modifications.

L'article 218 de la loi organique prévoit que pour voter au référendum, il ne suffit pas d'être né en Nouvelle-Calédonie. Il faut aussi prouver qu'on a - ou qu'on a eu - le Centre de ses Intérêts Matériels et Moraux (CIMM) en Nouvelle-Calédonie.



Inscrit sur la liste provinciale = Citoyen
+
Né en Nouvelle-Calédonie
=
inscrit automatiquement sur la liste du référendum

Portrait Karen Teraimateata

Chef de la section de la coordination au sein du service du protocole et de l'accueil



Karen Teraimateata est un peu la mémoire du Congrès. Arrivée en avril 1988 en tant que secrétaire du secrétaire général Claude Fournier, la jeune Calédonienne s'est peu à peu formée au sein de l'institution. En 2000, elle devient responsable du centre

de ressources documentaires du Congrès et assistante au service juridique, deux entités tout juste créées.

En 2005, elle met en place puis est en charge de la gestion du site internet. Début 2014, elle intègre le service du protocole, là encore en cours de création. « C'est un domaine qui ne m'était pas inconnu puisque j'étais très souvent affectée aux fonctions protocolaires depuis le début. »

Karen est aujourd'hui la numéro 2 de ce service toujours sollicité et qui nécessite un grand sens du contact, une bonne dose de réactivité et une connaissance approfondie du fonctionnement de l'administration et du monde politique. « Il faut être passionnée, confie-t-elle. Au Congrès, il n'y a pas d'heure : on sait quand on commence, jamais quand on finit !... »

Le Journal du Congrès est édité par le Congrès de la Nouvelle-Calédonie 1, boulevard Vauban, BP. P3, 98 851 Nouméa Cedex - Tél. : (+687) 27 31 29 - Mèl. : communication@congres.nc - Directeur de publication : Thierry Santa - Responsable d'édition : Virginie Ruffenach - Réalisation : Communication et édition de Nouvelle-Calédonie - Mise en page : Concept - Impression : Artypo. Imprimé sur du papier répondant aux normes de préservation des forêts.